

Plus aucune réquisition envisagée à l'avenir par la préfète

Dans ce dossier hypersensible des déchets - là encore sur fond d'urgence si l'on veut éviter de voir se rejouer le même scénario qu'en 2015 pour ne citer que ce point d'acmé dans la longue histoire des ordures ayant dû faire le trottoir -, le temps court, on le sait. Et il risque d'être le facteur déclenchant d'une nouvelle crise à court terme. Apparemment, tout bouge mais rien ne tremble pour inverser la formule et coller à la réalité du terrain.

Certes, le plan élaboré par la Collectivité est en train de se déployer. Certes, on mise sur une généralisation du tri et la prise de conscience civique. Certes, il s'agit là d'un dossier hérité des mandatures précédentes. Certes, personne n'a de baguette magique dans cette affaire, certes. Mais quand même.

Il va bien falloir trouver une solution durant la période transitoire de trois ans avant que l'on atteigne les objectifs de tri fixés et surtout

avant que ne sortent de terre les fameux centres de tri tant attendus.

La question qui demeure, c'est : que fait-on pour surseoir cette année, que fait-on pour l'an prochain lorsque la situation aura empiré, que fait-on à l'horizon 2021 ?

C'est précisément cette interrogation que la préfète a soulevée hier après-midi.

Conventions lettre morte

Que va-t-il se passer d'ici à ce que les centres (de surtri, de stockage) ouvrent enfin ? Car, cette année, on le sait et un simple calcul le rappelle, quelque 17 000 tonnes d'ici à la fin 2019 ne seront pas en capacité d'être traitées. Logiquement, on s'apprête donc à renouer avec le casse-tête des déchets entre la fin septembre et la fin octobre, cela dépendra aussi beaucoup de la capacité à trier.

Selon nos informations, la pré-

fète de Corse aurait écrit au président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, et à celui de Syvadec, François Tatti, pour leur proposer d'arrêter une stratégie avant la réunion qui s'est déroulée hier à Corte.

En attendant, la manifestation orchestrée samedi dernier à Viggianello relance avec raison le débat. Les élus du Valinco n'en peuvent plus de recevoir les déchets depuis des années, devenant au fil du temps ceux sur lesquels on se décharge, au sens propre et figuré. Ils ont largement exposé les dangers auxquels la microrégion est confrontée, notamment en termes de salubrité publique, et comment pourrait-on leur en faire grief ?

À leur écoute, la préfète de la Corse-du-Sud s'est engagée à ne plus opérer la moindre réquisition dès lors que la réquisition n'est pas un mode de gestion normal des déchets puisque prévue dans le cadre d'une situation d'urgence. Sauf

qu'une situation d'urgence qui se répète tous les ans n'est plus, par définition, une situation d'urgence.

Pourtant l'urgence demeure. Et elle se traduit de manière très pragmatique sur le terrain. En chiffres.

Cette année, en 2019, ce sont 17 000 tonnes qui vont rester sur le carreau. L'année prochaine, Viggianello arrivera à saturation vers le mois d'avril.

Il ne restera que les 43 000 tonnes de Prunelli pour absorber le surplus et à moins d'être très performants sur le tri, ce sont environ 80 000 tonnes pour lesquelles on devra là encore chercher une solution en 2020.

Autre inquiétude, elle concerne cette fois les conventions-cadres qu'il s'agissait de passer avec toutes les intercommunalités. À ce jour, sept seulement sur dix-neuf ont été signées.

Plus important encore, les conventions bilatérales Etat-CdC -

via lesquelles l'État s'engageait à travers l'Ademe à financer des postes d'ambassadeurs du tri - n'ont pas été établies. Or ces dernières permettraient de travailler sur le tri généralisé. Sur les dix-neuf conventions bilatérales qui auraient dû être passées, aucune ne l'a été.

À l'heure actuelle, deux projets sont identifiés, celui d'Alexandre Lanfranchi à Viggianello. Et celui porté par les quatre communautés de communes de "l'ouest" (Capa, Spelunca-Liamone, Celavu-Prunelli et Ornanu-Taravu), auquel la préfète, elle l'avait publiquement dit, est extrêmement favorable. Mais elle n'est pas seule à décider. Au titre du PEI (plan exceptionnel d'investissements), la signature du président de l'Exécutif est également requise. Et en sachant que trois ans seront nécessaires pour voir émerger le projet. L'urgence reste entière.

ANNE-C. CHABANON